

Dans ce numéro

- 1 Espace de vie sociale itinérant
- 2 Très haut débit
Maisons de santé
Centre de santé intercommunal
- 3 Crèches
SPANC
- 4 Urbanisme
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- 5 Autorisations d'urbanisme
- 6 Voirie
Ordures ménagères et tri
- 10 OPAH
Tourisme
- 11 Chantiers loisirs jeunes
- 12 Eau et assainissement collectif
Contrats territorialisés

ESPACE DE VIE SOCIALE ITINÉRANT

Dès 2020, la communauté de communes, au service de ses habitants, vient à votre rencontre.



Consciente de la nécessité de rompre l'isolement des habitants des villages les plus éloignés, la communauté de communes a décidé de mettre en œuvre un service innovant qui permette d'être au plus près des habitants, malgré les contraintes géographiques.

Un long travail d'échange et de concertation a été mené, notamment avec les services de la CAF, de la MSA, du Conseil Départemental du Tarn et de l'Etat afin de trouver les financements. Ainsi, est né le projet d'un « bureau itinérant », équipé de matériel permettant la réception internet en haut débit partout sur le territoire intercommunal, avec à son bord un personnel compétent et polyvalent.

Les objectifs sont multiples :

- Soutien à l'accès aux droits : coordonner les actions favorisant l'accès aux droits, lutter contre la fracture numérique (accompagnement pour les documents administratifs, emploi, fiscalité, ...).
- Soutien à la parentalité : participer à des actions parents/enfants et organiser des lieux d'échanges, d'information et de partage.
- Soutien à la mobilité : agir en concertation avec les habitants pour développer des outils facilitant la mobilité (co-voiturage,...).
- Soutien à l'accès à la culture : développer des actions culturelles (expositions itinérantes, consultation de livres, information culturelle du territoire, ...).
- Soutien aux projets : participer à l'accompagnement des habitants et de leurs initiatives.

Comme pour toute innovation, il va falloir lui trouver un nom !

Les élus de la communauté de communes vous proposent de participer à cette réflexion. Vous pouvez transmettre votre proposition de nom pour ce « bureau itinérant » avant le vendredi 31 janvier 2020 : par courrier ou mail adressé à la communauté de communes.

TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Départemental vient de lancer une délégation de service public afin de déployer la fibre optique sur tout le territoire d'ici la fin de l'année 2022. L'entreprise délégataire (SFR) prendra à sa charge une grande partie des coûts liés à ce déploiement des réseaux ; les collectivités du territoire (communauté de communes ou communes) n'auront pas de participation financière à prévoir mais pourront, le cas échéant, accompagner techniquement et faciliter la mise en œuvre des réseaux.

Dès le lancement de ce projet d'envergure, la communauté de communes s'était positionnée favorablement. La commune de Burlats, qui présente des espaces à la fois ruraux ou urbanisés, a été désignée comme site pilote par le Département et l'entreprise délégataire. Les travaux sont lancés et les administrés de cette commune pourront bénéficier avant le mois de mars 2020 d'un accès à la fibre optique.

Afin d'informer au mieux les usagers, le Conseil Départemental va mettre en place un site internet détaillant l'avancement des opérations sur chacune des communes.

MAISONS DE SANTE

Comme annoncé, la communauté de communes a lancé la réalisation d'une « Maison de santé pluri-professionnelle et multi-sites » sur les secteurs de Roquecourbe et Lacrouzette.

Les travaux sont à présent terminés et les deux bâtiments ont été inaugurés le 12 décembre 2019.

Le coût global de cette opération est de 1 800 000 € TTC, avec un niveau important (75%) de subventions mobilisées auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Tarn et de l'Union Européenne (au titre du programme LEADER), auxquelles s'ajoutent une participation des communes de Roquecourbe et Lacrouzette.

Ces deux établissements modernes et attractifs bénéficieront de loyers modérés, permettront aux professionnels de santé de bénéficier de locaux adaptés à l'exercice de leur activité, tout en leur apportant confort de travail et sécurité pour la prise en charge des patients.

Sur les deux sites de Roquecourbe et Lacrouzette la totalité des locaux disponibles devrait être rapidement occupée par les professionnels de santé. Ces équipements viennent compléter les maisons de santé existantes à Vabre et à Brassac.



CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL

Conscients des problèmes liés à la désertification médicale qui touche notre territoire, les élus de la communauté de communes ont décidé, suite à une concertation menée avec les professionnels de santé, de mettre en place un « Centre de Santé Intercommunal ». Cette structure administrative innovante pour le territoire aura pour objectif de recruter un ou plusieurs médecins qui seraient salariés de la communauté de communes et exerceraient au sein des Maisons de santé intercommunales déjà en place.

Ce centre de santé intercommunal devrait offrir à la population un accès supplémentaire aux soins en cas de carence persistante de médecins libéraux.

CRECHES

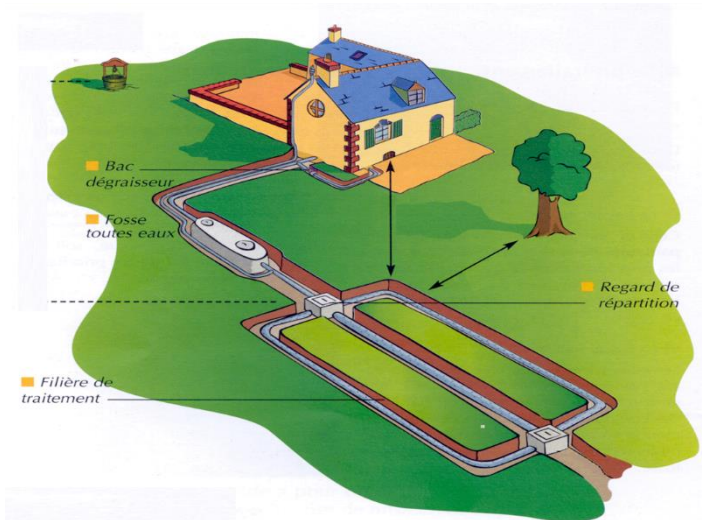
Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes assure la gestion directe de 3 crèches multi-accueil, dont celle de Burlats qui possède déjà une cuisine permettant la fabrication des repas sur place. Compte tenu des nombreux avantages que cela présente, la communauté de communes a décidé de créer des cuisines pour la préparation de repas dans les deux autres crèches (Roquecourbe et Lacrouzette) qu'elle gère en régie.

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer le service aux familles en apportant aux enfants une alimentation de qualité, en créant une ambiance plus familiale autour de la cuisine et en répondant plus facilement à des besoins particuliers.
- Sur le plan nutritionnel, favoriser dès la petite enfance une alimentation saine, éviter la consommation d'aliments préparés très en amont et transportés sur de longs trajets.
- Sur le plan pédagogique, éveiller chez les enfants l'éducation au goût, favoriser la découverte des aliments (fruits et légumes) et créer un potager.
- Sur le plan environnemental, favoriser les circuits courts et éviter des transports quotidiens.
- Sur le plan économique, la réalisation des repas sur place n'apparaît pas plus coûteuse en fonctionnement que l'approvisionnement en liaison froide, mais elle permet d'avoir une meilleure maîtrise de l'origine des produits et de la façon dont ils sont mis en œuvre, pour assurer aux enfants une alimentation de meilleure qualité.

Diverses démarches sont en cours pour la réalisation de ce projet qui devrait voir le jour dans le courant de l'année 2020.

SPANC



Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est le service qui contrôle les équipements d'assainissement individuel (pour les bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau communal d'assainissement collectif).

Pour cela, le SPANC réalise différents types de contrôles :

- Contrôles initiaux (première visite)
- Contrôles périodiques (afin de vérifier l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages).

Le SPANC réalise aussi le suivi des réhabilitations et des mises en place d'assainissement neuf.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes « Sidobre Val d'Agout », le service bénéficiait d'une délégation à la société VEOLIA Eau qui ne sera pas renouvelée. Le service en régie directe (initialement créé sur la partie « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ») sera donc étendu à tout le territoire intercommunal « Sidobre Vals et Plateaux » à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les agents intercommunaux réaliseront donc directement l'ensemble des diagnostics (périodiques, neufs, ventes immobilières).

Au vu de la réglementation et des conditions tarifaires proposées par les sociétés privées à compter de 2020, la régie directe représente le meilleur compromis entre qualité du service et coût de la redevance pour l'utilisateur.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Sidobre-Val d'Agout » (PLUi)

La communauté de communes a arrêté le projet de plan local d'urbanisme « Sidobre-Val d'Agout » le 22 juillet 2019. Le plan local d'urbanisme intercommunal couvre les communes de Brassac, Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean de Vals et Saint-Salvy de la Balme.

Enquête publique

Le PLUi Sidobre Val d'Agout est soumis à l'enquête publique pendant 40 jours consécutifs **du 2 décembre 2019 à 9h au 10 janvier 2020 à 12h.**

Consultation du dossier

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- Au siège de la communauté de communes SIDOBRE VALS ET PLATEAUX en version papier et numérique
- Sur le site internet de la communauté de communes SIDOBRE VALS ET PLATEAUX : www.ccsvp.fr

Toute personne pourra rencontrer la commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs au moment des permanences qui sont prévues :

lundi 2 décembre 2019	9 h à 12 h	Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux (Vialavert)
	14 h à 17 h	Mairie de Burlats
mercredi 11 décembre 2019	9 h à 12 h	Mairie de Roquecourbe
	14 h à 17 h	Mairie de Lacrouzette
vendredi 20 décembre 2019	9 h à 12 h	Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux (Vialavert)
	14 h à 17 h	Mairie de Roquecourbe
vendredi 3 janvier 2020	9 h à 12 h	Mairie de Brassac
	14 h à 17 h	Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux (Vialavert)

Pièces qui composent le dossier du PLUi

PIECE N° 1 : PIECES ADMINISTRATIVES	11. DELIBERATIONS 12. COMPTE RENDU DES REUNIONS 13. BILAN DE LA CONCERTATION 14. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES
PIECE N° 2 : RAPPORT DE PRESENTATION	21. RAPPORT DE PRESENTATION 22. ANNEXES AU RAPPORT DE PRESENTATION
PIECE N° 3 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES	
PIECE N° 4 : LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
PIECE N° 5 : REGLEMENT	51. DOCUMENTS GRAPHIQUES 511. Zonage 1/5 000 512. Zonage 1/2 500 52. REGLEMENT ECRIT
PIECE N° 6 : ANNEXES	61. ANNEXES SANITAIRES 611. Plan du réseau d'eau potable 612. Notice eau potable 613. Plan du réseau et zonage d'assainissement 614. Notice assainissement 615. Notice déchets 616. Classement sonore des infrastructures terrestres 62. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 621. Liste des servitudes 622. Plan des servitudes 63. ETUDE LOI MONTAGNE

Toute personne pourra consigner ses observations :

- sur les registres papier disponibles dans chaque mairie et au siège de la communauté de communes SIDOBRE VALS ET PLATEAUX.
- par mail à l'adresse suivante : enquete.publique@ccsvp.fr
- par courrier adressé à : M. le Président de la commission d'enquête Communauté de communes SIDOBRE VALS ET PLATEAUX Vialavert 81260 LE BEZ.

Le bilan de l'enquête

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra son rapport sous 1 mois. Le rapport et les conclusions seront consultables au siège de la communauté de communes SIDOBRE VALS ET PLATEAUX et mis en ligne sur le site internet www.ccsvp.fr.

Un bilan sera réalisé pour tenir compte de l'avis de la commission d'enquête avant l'approbation du PLUI.

Autorisations d'urbanisme

Travaux réalisés sans autorisation ou non conformes à l'autorisation, quels risques ?

La commune peut dresser un procès-verbal qui sera envoyé au tribunal. Le procès-verbal entraînera une augmentation du montant de la taxe d'aménagement de 80%. De plus, le tribunal pourra demander la démolition de l'ouvrage et / ou donner une amende.



De plus, en cas de non-conformité, il pourrait être difficile de vendre le bien car l'acheteur prendrait des risques.

Lorsqu'une autorisation a été demandée pour un projet, que celui-ci est terminé, pensez à déposer la déclaration de fin de travaux.

Mon bâtiment de 20 m² est démontable, déplaçable et sans fondations, dois-je le déclarer ?

Toute construction (ouverte ou fermée), de plus de 5 m², installée pour une durée supérieure à 3 mois sur un terrain doit être déclarée. Ainsi, un appentis en bois doit être déclaré.



A quoi correspond la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement remplace l'ancienne taxe locale d'équipement. Son montant dépend de la surface taxable créée (surface close et couverte de plus de 1m80 de haut, piscines,...) mais varie également en fonction de la commune, du département et de l'année. La taxe d'aménagement sert à financer les extensions de réseaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site service-public.fr.

A quoi correspond l'avis de l'architecte des bâtiments de France ?

L'architecte des bâtiments de France donne son avis sur tous les projets situés en périmètre de monuments historiques (par exemple 500 mètres autour du Château de Lacaze) ou en site inscrit (par exemple dans le Sidobre). Cet avis est conforme dans les abords de monuments historiques, c'est-à-dire que l'ensemble des prescriptions doivent être respectées. Dans le cas où les prescriptions sont notées dans l'arrêté de permis, il est obligatoire de les respecter.

Les documents d'urbanisme sont consultables sur le site internet de la communauté de communes. Les formulaires de demande sont également téléchargeables.

Schéma de cohérence territoriale « Hautes-Terres d'Oc »

Après une enquête publique en mars 2019, le schéma de cohérence territoriale a été approuvé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Hautes-Terres d'Oc. Ce schéma s'impose lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme qui sont de la compétence des communautés de communes.

VOIRIE

La communauté de communes est compétente pour la gestion des 249 km de voies qui lui ont été transférées par les communes.

La communauté de communes réalise également, sur demande des communes, des travaux sur les voies communales non transférées. En 2019, ce sont 63 km de voies qui ont été entretenues ou refaites à neuf (dont 34 km sur les voies intercommunales et 29 km sur les voies communales).

En fonction des besoins, et afin de répondre aux besoins des communes, des acquisitions de matériels ou d'équipements sont mutualisées. Plusieurs engins ou équipements peuvent ainsi être mis à disposition des communes : nacelle élévatrice, minipelle, treuil forestier, chapiteaux, camion-benne,...



ENVIRONNEMENT

« Zéro déchet en forêt de Crémaussel »

À l'occasion de la Journée internationale des forêts, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc a organisé en coopération avec la communauté de communes et Trifyl, dimanche 17 mars une animation «Zéro déchet en forêt». Les participants sont venus nettoyer les forêts du Sidobre en marchant ou en courant et profiter d'une animation sur le thème des déchets et de leur recyclage.

Ce jour-là, ont été collectés sur le sentier des merveilles et sur le sentier des rocs de Crémaussel :

- 8 kg de déchets non recyclables (plastiques, lingettes, mouchoirs en papier, verre de pare-brise...),
- 1.8 kg de verre,
- 0.5 kg de déchets recyclables (conserves, bouteilles plastiques, cartons),
- 0.4 kg de déchets recyclables qui auraient dû être amenés en déchèterie (bois traité, bidon d'huile de vidange vide),
- Ainsi que quelques déchets compostables (peaux de bananes et de mandarines).



Source photo : « Juliane Casquet – Parc naturel régional du Haut-Languedoc »

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifs 2019

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est une redevance qui couvre les frais de la collecte des déchets (réalisée en régie par les équipes de collecte intercommunales). Elle sert également à financer les coûts de traitement des déchets (confié au syndicat Trifyl qui refaiture ensuite à la communauté de communes).

La REOM concerne les déchets produits par les ménages. Elle concerne aussi les déchets des professionnels semblables à ceux des ménages (papiers, cartons, restes de repas, nettoyage des locaux...) et qui peuvent être collectés et traités de la même manière que les déchets ménagers.

La REOM pour les particuliers, sur le territoire de la communauté de communes, se décompose en une part fixe et une part variable.

- La part fixe est facturée en fonction du type de logement. Elle correspond aux coûts de collecte tels que le personnel, l'achat de matériel, de véhicules, de carburant, auxquels on ajoute la part payée au Syndicat mixte Trifyl correspondant aux frais de fonctionnement du syndicat et des déchèteries (hors traitement des déchets). La part fixe est due pour tous les logements, même s'ils sont vacants (les tournées de collecte sont organisées de façon à desservir ce type de logements susceptibles d'être occupés et qui bénéficient ainsi du service de collecte). Seuls sont exonérés les logements vacants classés en catégorie 8 par le Service des Impôts des Particuliers.
- La part variable est facturée en fonction du nombre d'occupants. Elle est calculée à partir des coûts de traitement des déchets facturés à la communauté en fonction des tonnages produits d'ordures ménagères, d'emballages, de papier, de verre et de déchets de déchèterie. Les résidences secondaires sont facturées sur la base de 2 occupants, les logements vacants ne sont pas facturés pour la part variable.

Le montant de la REOM dépend de l'occupation au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les logements dont la limite de propriété est éloignée de plus de 850 mètres des bacs en campagne et 250 mètres en agglomération bénéficient d'une réduction de 15% de la part fixe (soit 51€ au lieu de 60€ en 2019).

Pour les professionnels, La REOM est établie de manière forfaitaire, en fonction du type d'activité et de l'effectif salarié.

Désormais, la REOM peut être réglée en prélèvement unique à échéance ; pour plus d'informations, contactez la communauté de communes au 05-63-73-03-86.

Information : Sur notre territoire, le coût total (collecte et traitement des déchets) rapporté à la population est de 76,36€/habitant. Alors qu'au niveau national, ce coût est en moyenne de 118€/habitant (*source UFC Que choisir 31/01/2018*).

Expérimentation de la collecte sélective des biodéchets

Afin de se conformer aux obligations de la loi de transition énergétique, les territoires devront s'organiser dans les années à venir pour la prise en charge spécifique des biodéchets (déchets biodégradables). Si le compostage semble l'alternative la plus intéressante sur une grande partie du territoire, elle n'est pas applicable partout et peut être complétée par une collecte séparative des biodéchets. Ce mode de collecte se veut en fait complémentaire au compostage qui est déjà pratiqué par de nombreux habitants sur le territoire.

C'est pourquoi, afin d'aider à la décision sur les modes de collecte futurs, la communauté de communes et Trifyl ont organisé une collecte expérimentale sur le secteur de Roquecourbe et sa périphérie. Les habitants volontaires ont pu tester l'utilisation de sacs spécifiques (12 litres) et d'un bioseau qui facilitent la collecte des biodéchets de cuisine (épluchures, restes de repas, y compris les viandes et poissons, fruits et légumes gâtés, sachets de thé ou marc de café...).

Un bilan de l'opération sera dressé prochainement ; l'objectif est également d'éviter une hausse importante des

coûts de traitement des déchets ménagers.

Collecte sélective du verre : 32.6 kg par habitant en 2018. Merci à tous !

De 2017 à 2018, la collecte du verre a fait un bon. Vous avez recyclé 44 tonnes de verre en plus (soit 3.3 kg de plus par an par habitant).

44 tonnes de verre recyclées en plus, cela représente :

- La fabrication de près de 100 000 bouteilles.
- Une économie de CO₂ équivalente à un parcours en voiture de plus de 165 000 km.
- Un gain de matières premières (silice, calcaire, eau...).
- Une baisse de consommation énergétique (il faut moins d'énergie pour fabriquer du verre à partir de verre recyclé qu'à partir de matières premières).
- Une économie financière de plus de 3 800 € pour le territoire.

Pour retrouver la borne à verre la plus proche de chez vous, suivez le lien :

<https://www.consignesdetri.fr/>

Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



Source photo : CITEO

En accord avec la mairie de Fontrieu, les résidents du foyer Nancy Bez (Fontrieu) ont peint un conteneur « Récup'erre ». Vous pouvez retrouver ce conteneur dans le hameau de Cugnasse en bordure de la route départementale :



Collecte des textiles :



Vous êtes de plus en plus nombreux à faire recycler vos vêtements, chaussures et textiles de maison usagés en les déposant dans les bornes de collecte installées sur le territoire. Une fois déposés, ces textiles sont pris en charge par l'entreprise d'insertion Le Relais 81. Ils sont collectés puis amenés au Bout du Pont de L'Arn pour y être triés.

Le Relais 81 emploie 60 personnes (dont la moitié en insertion professionnelle) qui gèrent la collecte des bornes, le tri des textiles, ainsi que ou l'ouverture des boutiques « Ding Fring » de Castres, Mazamet et Saint-Alban.

Le centre du Bout du Pont de l'Arn trie 3 600 tonnes de textiles par an. Sur ces 3 600 tonnes :

- 6% sont revendus dans le réseau de boutiques « Ding Fring » en France.
- 55% sont réemployés (vêtements d'occasion) ou expédiées principalement vers les 3 "Relais africains".
- 10 % sont utilisés comme chiffons d'essuyage (Ateliers de découpe à Pau).
- 26% sont recyclés pour fabriquer de nouveaux fils ou de l'isolant thermique et acoustique (« Métisse® »).
- 3% non recyclables ou réutilisables serviront de combustible (fours de cimenterie).

Le Relais 81 collecte les **21** bornes du territoire et a également développé des partenariats avec certains professionnels du textile et certaines associations caritatives.

En 2018, les habitants de la communauté de communes leur ont confié plus de 65 tonnes, soit environ 5 kg par habitant.

Rappel des consignes de tri

- Usés ou juste démodés, déchirés ou troués, tous vos articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition d'être propres et secs.
- Ne mêlez pas d'articles mouillés ou humides qui risqueraient de moisir et de détériorer le reste des articles.
- Fermez bien le sac et évitez les sacs trop volumineux (au-delà de 50 L).
- Attachez les chaussures par paire pour éviter qu'elles ne se séparent.



Source photo : le Relais

Pour plus d'informations ou pour localiser la borne la plus proche : <https://www.lafibredutri.fr/je-depose>

Les grandes règles à rappeler sur la collecte et le traitement des déchets :

- Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs à l'intérieur des bacs à couvercles verts.
- Les emballages légers et le papier doivent être déposés en vrac dans les bacs à couvercles jaunes. Pensez à bien plier les cartons.
- Les emballages en verre doivent être jetés dans les bornes à verre (la vaisselle et les vitres de fenêtre ne doivent pas y être déposées).
- Les vêtements, les chaussures, les sacs à main et le linge de maison, même abimés, peuvent être déposés en sacs dans les bornes de récupération des textiles.
- Les déchets encombrants, électriques, toxiques... doivent être amenés en déchèterie.



A déposer en déchèteries

Déchèterie de Brassac

La Barbude, Le Bez, 81260 BRASSAC

05 63 74 53 41

Mardi au vendredi de 11h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Saint-Germier

Z.A.C. de Plaisance, 81210 SAINT-GERMIER

05 63 59 08 76

Mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à

18h

Déchèterie de Castres

ZI de Mélou, 81100 CASTRES

05 63 74 53 41

Lundi au Samedi de 8h à 18h50

Déchèterie de Saint-Pierre de Trivisy

Puech Nègre – La Glévade - 81330 SAINT-PIERRE DE TRIVISY

05 63 73 08 39

Mardi, Mercredi : de 14h à 18h / Vendredi : de 9h à 12h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

OPAH

Aides à la rénovation : l'OPAH des Hautes Terres d'OC vient d'obtenir une année supplémentaire pour déposer les dossiers.

Au vu des très bons résultats obtenus par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Hautes Terres d'Oc, une cinquième et dernière année est envisagée. Jusqu'à la fin de l'année 2020, il est donc encore temps de profiter des avantages financiers qu'elle peut apporter pour concrétiser un projet de travaux.

Cette opération est animée par le PETR des Hautes Terres d'Oc et regroupe les communautés de communes « Sidobre Vals et Plateaux » et « Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc ». Elle permet aux propriétaires occupants et bailleurs (sous certaines conditions) de se faire accompagner gratuitement tout au long du parcours (diagnostic, étude de devis, aide à la décision, plan de financement, dépôt de la demande, paiement) et de bénéficier de subventions à la réhabilitation de leur logement.

Depuis le début de l'OPAH, ce sont 340 logements qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Ce sont également 6 millions d'euros investis au profit des artisans de notre territoire et 3 millions d'euros de subventions mobilisées.

N'hésitez pas à contacter les animatrices joignables au 05 63 74 29 30, elles répondront à vos questions, vérifieront avec vous les conditions d'éligibilité et vous accompagneront tout au long de votre démarche.

Les permanences sont assurées au PETR des Hautes Terres d'Oc, Place de l'Hôtel de ville, 81260 BRASSAC.



TOURISME

Le pavillon de l'innovation a été inauguré le 11 octobre dernier à la Maison du Sidobre

Ce grand espace, qui était occupé auparavant par les expositions temporaires, a été complètement réaménagé en partenariat avec l'association « Granit et Pierres du Sidobre » et reste totalement gratuit. En s'appuyant sur le travail de jeunes designers, l'objectif est d'apporter un peu plus de notoriété aux savoir-faire de notre territoire. L'idée n'est pas de faire un deuxième musée, mais bien un lieu actuel d'innovation qui mette en valeur la qualité et la noblesse du granit du Sidobre associé aux autres matériaux (bois, textile).

On retrouve dans cette grande salle vitrée, sculptures, lampes, mobilier d'intérieur et d'extérieur, ainsi que des objets très contemporains et les créations primées lors du concours de design organisé par l'association.

Nous vous invitons à venir découvrir ces réalisations comme la « lampe cloud », le « bureau Sidobre » ou encore le « hamac suspendu » en chaussettes perdues...



Lors de votre visite sur le site de Vialavert, ne manquez pas non plus le sentier des immortels !



Les statues-menhirs font partie de notre patrimoine et de notre identité, mais elles restent néanmoins fragiles car souvent exposées aux intempéries et dégradations.

C'est pourquoi par mesure de protection et dans le cadre d'un programme de sauvegarde et de valorisation, la communauté de communes a réalisé 16 reproductions que vous pourrez découvrir de manière libre sur ce sentier d'interprétation.

Renseignements au 05 63 74 63 38 ou accueil@sidobretourisme.fr



Hôtels à insectes et nichoirs

Des hôtels à insectes et des nichoirs à oiseaux ont été mis en place dans les écoles du territoire.

CHANTIER LOISIRS JEUNES ETE 2019

La communauté de communes, porte, avec différents partenaires, un projet culturel au sein duquel l'éducation artistique et culturelle tient une place importante. Depuis plusieurs années, l'opération « Chantier Loisirs Jeunes » (avec le soutien de la CAF et de la MSA) est menée avec des jeunes du territoire. Dans ce contexte, pour la deuxième année, en collaboration avec la mission Enfance-Jeunesse du PETR des Hautes-Terres d'Oc, notre territoire a répondu à l'appel à projet « C'est mon patrimoine » (avec le soutien de la DRAC Occitanie) ; ce qui a permis de proposer durant 10 journées différentes actions à une trentaine de jeunes :

- Projet autour du site historique et archéologique de Sainte Juliane sur la commune de Roquecourbe, réalisé en partenariat avec la commune, l'Association d'Hier à Aujourd'hui et le Comité Départemental d'Archéologie du Tarn autour de deux axes : sensibilisation au patrimoine via une expérience de terrain et réalisation d'un documentaire vidéo avec le vidéaste Jean-François Naud.

D'autres actions ont été menées sur d'autres communes autour de la valorisation et de la découverte du patrimoine naturel et bâti ainsi que des liens intergénérationnels :

- Amélioration du cadre de vie des résidents de la maison de retraite de Lacrouzette avec la construction d'un banc en pierre dans le jardin de l'EPHAD ; occasion de rencontres d'échanges et de partages avec les résidents.
- Remise en état de calvaires sur la commune de Fontrieu : les jeunes ont ainsi découvert ces éléments de notre patrimoine (histoire, fonction...) et participé à leur préservation.
- Balisage de sentiers de randonnées à Roquecourbe : valorisation et découverte d'éléments de notre patrimoine naturel.
- Rénovation d'un espace de vie à Vabre avec le concours de l'artiste peintre Loran Martinel.



Qui dit chantier ... dit loisirs !!!

Du 22 au 26 juillet, les jeunes sont partis dans l'Aveyron pour un séjour « Eaux Vives » avec au programme des activités comme la spéléo, le canyoning dans les gorges du Tapoul, le tubing dans les gorges du Tarn...

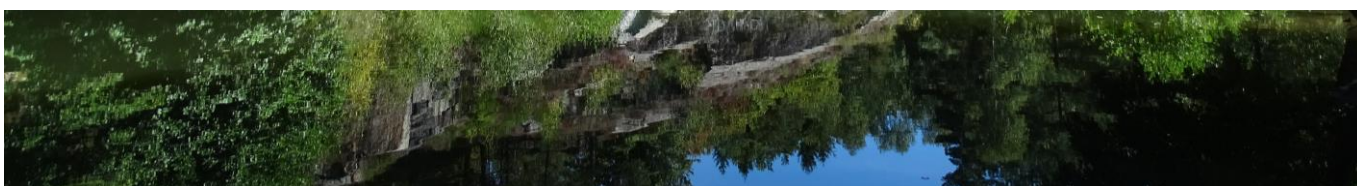
D'autres activités de loisirs ont été financées par des actions d'autofinancement organisées par les jeunes dans l'année (ventes de bulbes, ventes de gâteaux, lavages de voiture).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » relative au transfert (vers les communautés de communes) des compétences « eau potable et assainissement » au 1er janvier 2020, les communes du territoire ont décidé de décaler ce transfert.

Ainsi, contrairement aux métropoles ou aux communautés d'agglomération qui deviendront obligatoirement compétentes au 1er janvier 2020, la communauté de communes dispose d'un délai supplémentaire (au plus tard au 1er janvier 2026) pour prendre ces compétences.

Au vu de ces prochaines échéances, il est nécessaire de disposer d'un diagnostic complet des installations liées à l'eau potable et à l'assainissement sur le territoire (état des réseaux, possibilités d'évolution des schémas et zonages d'assainissement, préparation d'un schéma directeur d'eau potable). C'est pourquoi une étude (financée par le Département et l'Agence de l'eau) a d'ores et déjà été commandée par la communauté de communes à un cabinet spécialisé ; elle sera utile pour préparer les évolutions futures dans ce domaine (exigences de mise aux normes, entretien courant,...).



CONTRATS TERRITORIALISES

Dans le cadre d'un projet de territoire porté par les communautés de communes, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc réalise un important travail d'animation qui permet de faire émerger les programmes de développement (projets économiques, aménagements urbains, construction ou réhabilitation d'équipements publics, animation sociale ou culturelle, ...) sur l'ensemble du territoire.

Une grille de programmation est établie afin de solliciter un maximum de financements auprès des différents financeurs (Union Européenne, Etat, Région, Département). Après négociation, la signature d'un contrat territorialisé est possible ; c'est ce qui valide l'accès aux financements publics pour tous les porteurs de projet du territoire.



Le 15 juillet 2019, au siège de la communauté de communes, signature du contrat territorialisé des Hautes terres d'oc par Messieurs Vincent GAREL (vice-président du Conseil Régional, Christophe TESTAS (vice-président du Conseil Départemental), Daniel VIAELLE (Président du Parc Naturel du Haut Languedoc), Jean-Marie FABRE (Président du PETR Hautes Terres d'Oc).